

PAT DU SUD-OUEST DE LA METROPOLE PARISIENNE

IDENTITE

Porteur

Association Terre & Cité

Dates d'entretien

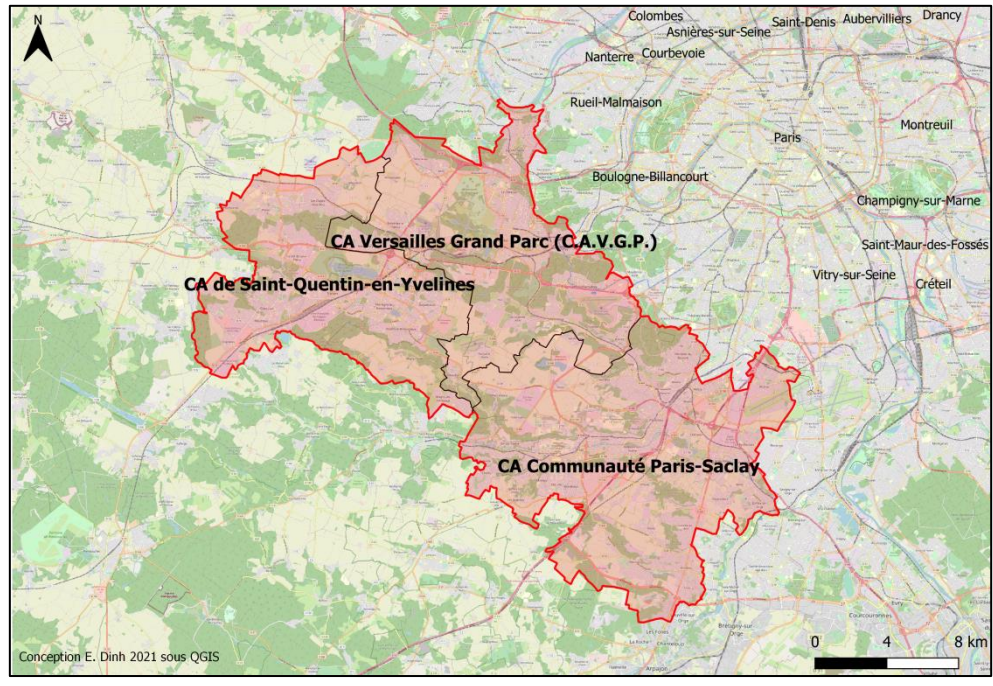
28 mai 2019 et 27 mai 2020

Territoire

Essonne (91) et Yvelines (78)
Île-de-France
58 communes pour 800 000 habitants
3 EPCI

Contact

Dorian Spaak, Coordinateur général à
Terre & Cité
dorian.spaak@terreetcite.org



PAT du sud-ouest parisien (E. Dinh, 2021)

TYPOLOGIE

PAT de type agri-alimentaire de transition

Le PAT 1 a été élaboré dans le cadre d'une gouvernance technique interne entre l'association Terre et cité et les communautés d'agglomération (voir ci-dessous), sachant que la gouvernance de l'association est multi-acteurs.

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, à cheval **entre les départements de l'Essonne et des Yvelines**, le territoire du projet alimentaire territorial est délimité par la vallée de la Bièvre au nord, de l'Yvette à l'est et de la Mérançaise au sud.

Il couvre trois communautés d'agglomération, **Paris-Saclay, Versailles Grand-Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines**, et a pour **cœur le plateau de Saclay**, pôle scientifique et technologique qui regroupe de nombreuses infrastructures de formation et de recherche (entre 20 et 25% de la recherche scientifique française à terme). Cela se traduit dans le profil de la population, composée majoritairement de catégories socio-professionnelles favorisées et caractérisée par un taux de chômage relativement bas (6-7%).

C'est aussi un **plateau agricole convoité et soumis à d'importantes pressions foncières**. Dès 2005, l'Etat décide de la mise en place d'une opération d'intérêt national (OIN) pour la construction et l'aménagement du site, planifié sur quinze à vingt ans. Après de nombreuses mobilisations citoyennes, la loi du Grand Paris de 2010 institue une **zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF)**.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

L'association **Terre & Cité** a été créée en 2001 avec comme principales missions la **préservation des terres agricoles** et le **maintien des exploitations agricoles sur le Plateau de Saclay et ses vallées**. De 2001 à 2003, AgroParisTech pilote un audit patrimonial qui conclut sur l'importance de la conservation de la dimension agricole pour l'ensemble des acteurs du territoire et fait émerger des initiatives citoyennes, notamment des AMAP.

En 2005, la région Ile-de-France définit 10 **programmes agriurbains**, permettant aux territoires de bénéficier d'aides financières, de jouer un rôle pour contrebalancer les grands projets d'aménagement et de renforcer le lien ville/campagne.

En 2007-2008, la tendance en faveur des **approvisionnements locaux de la restauration collective** conduit les collectivités à se tourner vers l'AMAP des Jardins de Cérès. Ne se considérant pas comme le bon interlocuteur, celle-ci les redirige vers Terre & Cité qui se positionne comme un intermédiaire dans le développement d'actions en faveur de l'approvisionnement local en restauration collective à partir de 2011.

En 2013, suite à la Loi du Grand Paris de 2010, les terres agricoles situées au sein de l'opération d'intérêt national sont sanctuarisées par une zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) de 4 115 hectares, dont **2 469 hectares de terres agricoles protégées**.

En 2015, la région Ile-de-France et la DRIAAF encouragent l'association à déposer une candidature dans le cadre du **programme Leader**, qu'elle obtient pour la période **2015-2020**. Cette étape permet à Terre & Cité de se structurer et de réaliser des actions concrètes, telles que la construction de références avec les acteurs ou l'accompagnement des collectivités sur leurs politiques agricoles et alimentaires. Ainsi, l'association a accompagné Saint-Quentin-en-Yvelines sur son volet agricole, tandis que la communauté d'agglomération Paris-Saclay avait déjà une politique agricole.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PAT 1

La démarche d'élaboration du PAT est **multi-partenariale** et s'inscrit dans la **continuité de deux grands cadres politiques** qui ont été définis de manière concomitante : la politique agricole de Saint-Quentin-en-Yvelines d'une part et le programme d'actions ZPNAF d'autre part.

Suite à la création de la ZPNAF, l'association Terre & Cité, les collectivités locales, la chambre d'agriculture, la SAFER, l'ONF, l'EPA Paris Saclay et l'Etat travaillent à un programme d'actions en vue de pérenniser une agriculture orientée notamment vers les filières courtes. Après plusieurs cycles de concertation, 3 objectifs sont fixés pour le **programme d'actions 2016-2022** de la ZPNAF : la pérennité de l'agriculture, la

pérennité des espaces naturels et forestiers et le développement de liens entre le plateau, les activités et les habitants.

Un consortium composé de Terre & Cité (chef de file), des 3 communautés d'agglomération (Saint-Quentin en Yvelines, Paris Saclay, Versailles Grand Parc) et de l'association le Triangle Vert des villes maraichères du Hurepoix, décide de déposer une candidature à **l'AAP PNA 2016-2017**, dont ils ressortent **lauréats**, soutenus par la DRIAAF.

Un PAT 2, moins agri-alimentaire et davantage orienté vers la consommation, était en cours d'élaboration en 2020 et devait inclure la Plaine de Versailles.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT est porté par l'association Terre & Cité dont l'équipe technique est composée de 3 salariés (2 ETP), 3 à 4 prestataires et 2 à 4 stagiaires. Les membres sont répartis en 4 collèges d'acteurs : agriculteurs, élus, associations et société civile (habitants, entreprises, chercheurs,...). Chacun de ces collèges est représenté à part égale ou quasiment au Conseil d'administration et au bureau.

L'élaboration du PAT 1 a mobilisé 20% du temps du coordinateur général de Terre & Cité ainsi que deux stagiaires dédiés, dont l'un en charge d'une étude sur les flux. Les chargés de mission des 3 communautés d'agglomération ont joué un rôle important et l'agriculture est rattachée à la commission développement durable.

Terre & Cité assure l'**animation**, la **co-production** et le **co-portage** de la stratégie, la **veille et prospective** et porte des **actions de démonstration**. A l'origine, le PAT 1 avait été prévu sur un périmètre associant le Plateau de Saclay, le territoire du Triangle Vert et la Plaine de Versailles mais, suite au retrait de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, le périmètre d'animation du PAT 1 ne couvre pas ce territoire.

Les principaux partenaires du PAT 1 sont le **Triangle Vert**, les **3 communautés d'agglomération** (conventions de partenariat pour 2 des 3 EPCI), la **chambre d'agriculture** d'Ile-de-France et **Les Champs des possibles**.

Le monde de la recherche a aussi contribué à l'élaboration de la politique agricole et alimentaire du territoire, à l'instar des études réalisées par AgroParisTech sur la dimension agricole ou sur la complémentarité des offres.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT 1

Instances de pilotage :

- Pas d'instance politique
- Seulement une **instance technique de pilotage**, composée de Terre & Cité, du Triangle Vert, des 3 communautés d'agglomération (chargées de mission), de la DRIAAF, de l'ADEME, de la chambre régionale d'agriculture et de l'association Les Champs des possibles. Elle se réunit une fois par trimestre environ.

Instances de co-construction : des groupes par action sont animés principalement par Terre & Cité.

LA COMMUNICATION

La plateforme numérique Manger Local constitue un canal de communication.

LE FINANCEMENT

La dotation de l'AAP PNA 2016-2017 a permis de soutenir financièrement l'élaboration du PAT (40.000 euros sur 2 ans).

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Un travail sur le programme d'actions de la ZPNAF ayant déjà été réalisé, les parties prenantes du PAT ont préféré ne pas répéter le même travail de cadrage avec le PAT 1 et ont par conséquent privilégié les actions (sensibilisation, animation) à la stratégie.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les 3 axes d'actions sont :

- Développer l'**offre locale de proximité**
- **Sensibiliser** le grand public
- **Mettre en correspondance l'offre et la demande** par un travail d'animation et de développement d'outils techniques (logistique, points de vente...)

LA MISE EN ŒUVRE

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Catégorie non renseignée

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Les actions menées pour le moment dans le cadre du PAT 1 ont surtout consisté en **des études** et de l'**animation** :

- Analyse des flux alimentaires sur le territoire
- Travail d'animation avec les producteurs pour identifier les leviers d'actions à mobiliser pour avancer
- Etude sur les attentes des épiceries et restaurants

Le PAT 1 a aussi suscité des actions par la suite :

- Livrets Manger Local
- **Plateforme numérique Manger Local**
- Action « Vivre ensemble » avec les communes sur les questions phytosanitaires

LE FINANCEMENT

Dans le cadre du **programme LEADER** 2015-2020, Terre & Cité a bénéficié de fonds européens (1,239 millions d'euros) qui ont permis de financer des actions en matière d'alimentation. La mise en œuvre du PAT 1 est aussi co-financée à travers les **conventions de partenariat** entre Terre & Cité et les 3 communautés d'agglomérations. La plateforme Manger Local a remporté le marché de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Paris-Saclay de 25 000 euros.

L'EVALUATION

Catégorie non renseignée

ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Catégorie non renseignée

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Le PAT lui-même est un exemple de coopération interterritoriale puisqu'il porte sur un périmètre associant les territoires du Plateau de Saclay, de la Plaine de Versailles et du Triangle Vert.

ENSEIGNEMENTS

LEVIERS ET REUSSITES

- Appropriation politique des questions agri-alimentaires par les élus
- Consolidation du partenariat avec les agglomérations
- 1^{er} PAT d'Ile-de-France
- Soutien de la DRIAAF

DIFFICULTES ET FREINS

- Moyens insuffisants (cofinancement du PAT par restructuration des budgets déjà existants)
- Manque de confiance entre les exploitants agricoles, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et le secteur de la restauration collective
- Limite statutaire de l'association
- Absence de la plaine de Versailles pour le PAT 1

COMMENTAIRES ONPAT

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site Internet de Terre & Cité : <https://terreetcite.org/>

Plateforme Manger Local : <https://www.mangerlocal-paris-saclay.fr/>

Fiche territoire témoin du RnPAT : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2019/08/rnpat11-territoire-temoins-saclay.pdf>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

